

Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Bièvre (c) Descriptif : Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre	Fiche n° M-3.04
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre

1. Description du projet

Etat actuel de l'ancien contrôle technique :



Le projet consiste à réaffecter et rénover l'ancien contrôle technique à Bièvre. Le bâtiment est une propriété communale. Il se trouve dans le prolongement d'équipements culturels et de bâtiments administratifs, avec lesquels il peut former un ensemble fonctionnel.

Grâce à sa position stratégique, les réaffectations proposées au stade actuel sont les suivantes :

- Installation technique du réseau de chaleur
- Installation de la halle multiservices (voir la fiche projet « M-2.01 – Création d'une halle multiservices », lot 2 :)

D'autres réaffectations sont également possibles. En attendant, la commune propose ce bâtiment, de plus ou moins 430m², en location à des entreprises en tant qu'entrepôt de stockage.

2. Justification du projet

Comme l'ancien contrôle technique est situé dans le prolongement d'autres équipements publics et dans le centre de Bièvre, il a une localisation idéale pour compléter les infrastructures existantes.

Une réflexion doit être mise en place afin de déterminer la réaffectation la plus adéquate pour ce bâtiment.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 2	Valoriser les forces vives du territoire
Objectif opérationnel 2.2	En optimisant les infrastructures existantes
Objectif stratégique 6	Préserver l'identité rurale des villages
Objectif opérationnel 6.1	En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie, et garantir un lieu de vie agréable.